

# DROITDEVANT

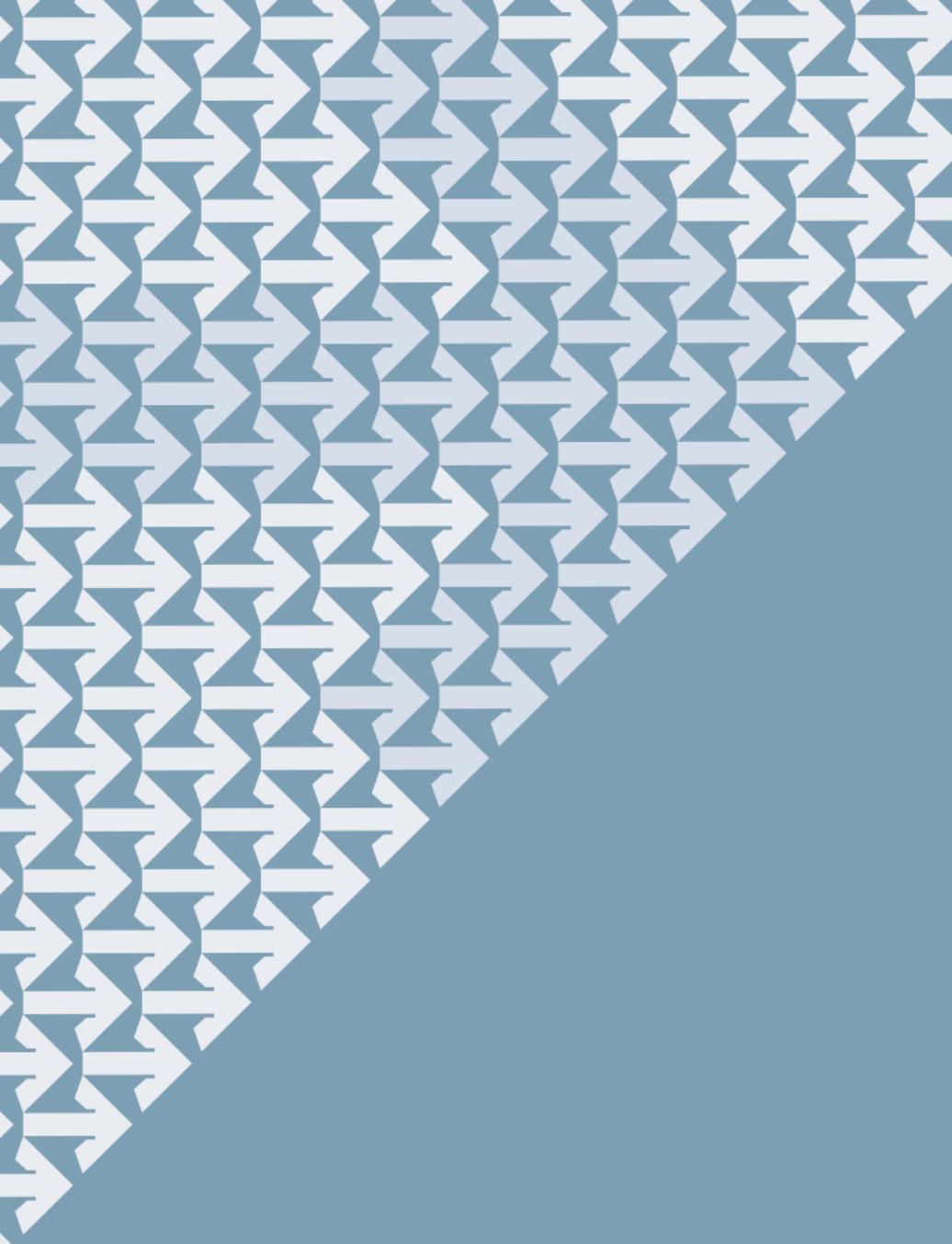
Une vision pour les transports au Canada



Transports  
Canada

Transport  
Canada

Canada 



*DROIT DEVANT - Une vision pour les transports au Canada*

N° de catalogue : T22-118/2003-1 ISBN : 0-662-67128-7

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, (Transports Canada) 2003

Ce document est disponible sur le Web à [www.tc.gc.ca/Droitdevant](http://www.tc.gc.ca/Droitdevant).

# DROITDEVANT

Une vision pour les transports au Canada





## MOT DU MINISTRE



Il me fait plaisir de vous présenter *Droit devant – Une vision pour les transports au Canada*, qui établit la stratégie du gouvernement du Canada pour un réseau de transport durable.

Le transport est fondamental à la prospérité économique du Canada et à la qualité de vie des Canadiens. Afin de maintenir et d'améliorer notre compétitivité, nous devons nous assurer que notre réseau de transport est efficient et capable de s'adapter pour relever de nouveaux défis lorsqu'ils se présentent. Pour améliorer notre qualité de vie, nous devons aussi nous assurer que notre réseau est sécuritaire, sûr et respectueux de l'environnement. Ce sont les buts qui servent de base à notre vision pour les transports.

Ce cahier présente les points saillants de la stratégie : la vision qui la guide et les principes qui la sous-tendent. Pour plus de détails sur la stratégie et les initiatives concrètes qui en découlent, je vous invite à lire en entier le document *Droit devant*.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Collenette'.

L'hon. David M. Collenette, C.P., député  
Ministre des Transports



## POURQUOI LE TRANSPORT EST-IL IMPORTANT?

Le transport – terrestre, maritime et aérien – relie les Canadiens les uns aux autres et le Canada avec le reste du monde. Le transport achemine les biens aux marchés et les gens à leur destination, que ce soit pour affaires ou pour leur plaisir. Le transport crée des emplois et appuie la croissance économique. La politique des transports est donc une partie essentielle du programme d'action du gouvernement.

Le réseau de transport du Canada est très complexe, mettant en jeu des décisions et des mesures prises par tous les paliers de gouvernement, des milliers d'entreprises et des millions de Canadiens. Afin de fonctionner sans heurts, le réseau dépend des efforts de collaboration des gouvernements et des entreprises, tant au Canada qu'à l'étranger. *Droit devant* a été rédigé à la suite de longues discussions avec nos partenaires clés de transport dans les secteurs privé et public.

## LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DOIT S'ADAPTER

Afin d'être efficace, la politique des transports doit se conformer aux besoins actuels. Elle doit s'adapter aux nouvelles conditions et aux circonstances changeantes. La politique des transports du Canada a évolué continuellement au cours du 20<sup>ième</sup> siècle. Lorsque la conjoncture sociale ou économique a changé, la politique des transports a suivi le rythme. Les services ferroviaires, routiers et aériens ont été déréglementés, les subventions ont été réduites et dans certains cas éliminées, plusieurs services et installations

autrefois contrôlées par le gouvernement ont été privatisés et d'autres commercialisés. Bon nombre de ces changements étaient considérés innovateurs à l'époque, mais ils ont démontré leur succès au fil des ans. Avec quelques ajustements, basés sur les leçons apprises grâce à l'expérience, ces politiques resteront en place.

Une préoccupation constante de la politique des transports est la sécurité et la sûreté, qui demeure un objectif central de la stratégie du gouvernement. Ce dernier continuera de veiller à ce que les lois et les règlements intelligents maintiennent et améliorent la sécurité, la sûreté et l'intégrité du réseau de transport.

Lorsque nous pensons à ce que l'avenir nous réserve, nous voyons plusieurs défis : les pressions de la mondialisation et les marchés nord-américains de plus en plus intégrés; les exigences de l'« économie programmée »; la croissance du nombre de Canadiens qui vivent dans nos villes



## LE TRANSPORT ET L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- **Le réseau de transport du Canada achemine plus de 1 billion \$ de marchandises chaque année.**
- **Au cours des dix dernières années, le secteur des transports du Canada a affiché un taux de croissance moyen annuel de 6,1 %, presque le double de celui de l'économie établi à 3,3 %.**
- **En 2000, plus de 850 000 personnes ont travaillé dans l'industrie du transport ou exercé des fonctions connexes, ce qui représente 7 % de la main-d'œuvre canadienne.**
- **En 1999, près de 20 milliards \$ ont été dépensés pour l'infrastructure exploitée par le gouvernement et les exploitants privés.**

alors qu'un bon nombre de régions rurales connaissent un déclin de leur population; le vieillissement de la population; l'impact environnemental des activités humaines; la nouvelle sensibilisation à propos de l'importance de la sécurité et de la sûreté; et l'explosion de la haute technologie. Tous ces éléments ont un impact sur la politique des transports. Nous savons aussi que certains défis ne peuvent être prévus, mais la politique doit rester assez pertinente et flexible pour y répondre.

*Droit devant* fixe les objectifs et la stratégie du gouvernement pour un réseau de transport sécuritaire et sûr, efficace et respectueux de l'environnement. Il propose une vision commune pour tous les participants au réseau de transport, vision qui fournira une orientation et une raison d'être à mesure que le réseau s'adaptera pour relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

## **NOTRE VISION POUR LES TRANSPORTS**

La vision du gouvernement pour le réseau de transport est guidée par sept principes. Ces principes, ainsi qu'une brève explication de chacun, sont exposés ci-dessous.

### **1. Les niveaux de sécurité et de sûreté les plus élevés possible pour la vie et les biens – grâce à des normes et règlements axés sur le rendement, au besoin.**

La sécurité et la sûreté continueront d'être la première priorité de Transports Canada. Cela se traduira par des normes rigoureuses pour les nouvelles installations de transport, les véhicules et l'équipement ainsi que par une surveillance attentive afin de s'assurer que les fournisseurs de transport ont des systèmes de gestion de la sécurité en place et qu'ils s'y conforment. Prévenir,

minimiser et intervenir efficacement en cas de menace à la sûreté du réseau national de transport est une priorité importante. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires continentaux et internationaux pour harmoniser nos exigences et veiller à ce que nos frontières soient efficaces et efficaces.

## **2. Le transport efficient des gens et des biens pour favoriser la prospérité économique et une qualité de vie durable – grâce à la concurrence et à des interventions ciblées en matière de réglementation et de dépenses.**

Ce principe reflète la croyance que la concurrence est la meilleure façon d'assurer l'efficacité et l'innovation. Ainsi, les Canadiens bénéficieront de services de transport en utilisant le moins de ressources possible. Le gouvernement devra peut-être intervenir à l'occasion pour corriger les imperfections du marché, prévenir les situations d'abus de pouvoir sur le marché et redresser les distorsions attribuables au fait que l'on a pas tenu compte de l'ensemble des coûts environnementaux et autres coûts des activités de transport. La neutralité entre les modes, c'est-à-dire l'égalité des chances entre les modes de transport, sera visée lorsque le gouvernement devra intervenir.

## **3. Le respect de l'héritage environnemental pour les générations futures de Canadiens – grâce aux processus d'évaluation et de planification environnementale lors de la prise de décisions en matière de transport et à des interventions sélectives en matière de réglementation et de dépenses.**

Les décisions touchant les transports prendront en compte leur impact environnemental sur l'atmosphère, l'eau, le sol et l'habitat. Transports Canada travaillera avec ses partenaires pour s'occuper du changement climatique, de la pollution atmosphérique urbaine et des émissions de gaz à effet de serre. Tous les partenaires devront s'employer à réduire graduellement l'intensité d'utilisation du carburant au carbone, à mettre au point des carburants et des technologies de remplacement, à offrir des choix viables aux voyageurs urbains et à faire des progrès pour inclure le coût des répercussions environnementales dans les prix payés par les utilisateurs des services de transport.

#### **4. Des droits d'utilisation qui reflètent mieux le coût total des activités de transport et des décisions concernant les infrastructures de transport qui répondent mieux aux besoins des utilisateurs – grâce à des modèles de gestion qui prévoient la participation des intervenants et la transparence.**

L'infrastructure – les routes, les lignes ferroviaires, les aéroports, les ports et les autres installations qui permettent le transport – est financée de différentes façons. Certaines infrastructures, comme les lignes ferroviaires, sont financées directement par les utilisateurs, alors que les infrastructures comme les routes sont financées par l'entremise des recettes fiscales générales. Parce que la plupart des utilisateurs choisissent leur méthode de transport selon le coût qui leur incombe pour l'utiliser, le fait d'établir les bons prix pour l'utilisation des transports (y compris les coûts de construction et de maintien des infrastructures, le coût de tous les impacts environnementaux et les coûts « sociaux » comme les accidents et la congestion) contribuera avec le temps à un système plus efficient. En conséquence, le

trafic sera mieux distribué entre les modes et les décisions à propos du moment ou de l'emplacement pour construire de nouvelles infrastructures seront basées sur la demande des utilisateurs et leur disposition à les payer. Des modèles de gestion efficaces de l'infrastructure de transport et une participation appropriée des intervenants seront nécessaires pour gérer la transition et atteindre cet objectif à long terme.

## **5. L'accessibilité raisonnable au réseau national de transport pour les régions éloignées du Canada.**

L'accès au réseau national de transport pour les personnes vivant dans les régions éloignées du pays sera maintenu en fournissant des infrastructures de la manière la plus économique possible et en cherchant des mesures de rechange, le cas échéant, avec tous les autres partenaires intéressés qui ont un rôle dans ce domaine. Le gouvernement fédéral, pour sa part, continuera de se concentrer sur les engagements actuels.

## **6. L'accessibilité au réseau national sans obstacles abusifs pour les personnes ayant une déficience.**

Une société inclusive doit répondre aux défis de déplacement des personnes ayant une déficience et de la proportion croissante de Canadiens âgés. Les fabricants d'équipement, les exploitants de services de transport et les fournisseurs d'infrastructure devront répondre à ces besoins grâce à leurs procédures de planification, de conception et d'exploitation.

## **7. Les partenariats et l'intégration entre les administrations et avec le secteur privé.**

L'harmonie est nécessaire dans la manière dont chaque mode de transport est géré – afin que les modes de transport soient exploités dans des conditions égales et que le réseau de transport soit un réseau efficient et homogène qui fonctionne sans heurts et de façon efficace à l'appui de la compétitivité du Canada.

À cause de l'importance du commerce pour la prospérité du Canada, les politiques des transports – qu'il s'agisse de lois, de règlements ou de l'approche pour gérer le marché – doivent être synchronisés entre les ministères fédéraux, entre les gouvernements à l'intérieur du Canada et entre le Canada et les autres pays. À l'intérieur du pays, les partenariats et les coentreprises entre les gouvernements et le secteur privé veilleront à ce que l'infrastructure de transport satisfasse aux besoins des utilisateurs et gagne des revenus suffisants pour couvrir les coûts.

## **INNOVATION ET COMPÉTENCES**

En réalisant sa vision pour les transports, le gouvernement se fiera aux compétences des Canadiens et à leur capacité d'innover et de collaborer afin d'atteindre l'équilibre désiré entre les objectifs d'efficience, de sécurité, de sûreté, de respect de l'environnement, de mobilité et d'accessibilité. Tous dans le réseau de transport devront essayer d'encourager l'innovation et le perfectionnement des compétences, de poursuivre la recherche et le développement dans le domaine du transport et de déployer de nouvelles technologies au service de ces objectifs.

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En plus d'établir la vision et les principes directeurs du gouvernement, *Droit devant* décrit plusieurs nouvelles initiatives que le gouvernement propose de prendre et ses priorités à long terme dans cinq secteurs clés :

## → **Établir des cadres pour assurer l'efficacité du marché du secteur des transports**

La politique du gouvernement en matière de déréglementation, de réduction des subventions, de commercialisation, de privatisation du gouvernement et les mesures connexes pour favoriser la concurrence et les forces du marché a essentiellement bien fonctionné. Le gouvernement propose de peaufiner l'approche de cette politique pour stimuler davantage la concurrence et l'efficacité, au besoin (chapitre 3 de *Droit devant*).

## → **Gérer l'infrastructure de transport et y investir**

Là où cela est possible, la commercialisation et la cession continueront, tout en peaufinant la régie des nouvelles entités. Les investissements stratégiques dans les infrastructures à l'appui de la compétitivité, de la croissance durable et d'un réseau de transport bien intégré seront effectués en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé. Cela comprendra des initiatives traitant des besoins de transport urbain, comme le transport en commun, de même que les axes commerciaux et les corridors de passagers, tout en demeurant sensible aux besoins des régions rurales et éloignées (chapitre 4).

## → Réduire l'impact environnemental négatif du transport

En collaboration avec d'autres, le gouvernement continuera d'aborder l'impact environnemental du transport. Il fera la promotion du respect de l'environnement comme critère pour la planification du transport, trouvera des moyens de mettre en œuvre les obligations environnementales du Canada et freinera la pollution dans le secteur des transports. Le gouvernement voudrait collaborer avec l'industrie, d'autres gouvernements et les experts en matière de transport afin d'arriver à un consensus sur la manière de déterminer le total des coûts du transport et des façons pratiques pour les payer, ainsi qu'entretenir des collaborations entre le public et le privé pour améliorer les normes d'émissions et promouvoir l'augmentation de l'utilisation de véhicules et de modes à émissions réduites et de carburants à moindre intensité de gaz à effet de serre (GES) (chapitre 5).

## → Accroître la sécurité et la sûreté

Avec l'un des réseaux de transport les plus sécuritaire et sûr au monde, le Canada veut garder son leadership, qui découle d'une longue tradition de recherche, de résolution de problèmes et d'initiatives du gouvernement pour atteindre ces résultats. Le plan stratégique en matière de sécurité et de sûreté de Transports Canada, introduit en 1999, est évalué et sera mis à jour. En travaillant avec l'industrie, d'autres ministères et d'autres gouvernements, Transports Canada continuera de mettre en œuvre ses plans de sécurité et sûreté touchant chacun des modes de transport. Le gouvernement s'assurera particulièrement que les postes frontaliers satisfont aux demandes de sécurité et de sûreté, tout en facilitant le mouvement des personnes et des biens (chapitre 6).

## → Encourager l'innovation et le développement des compétences

L'innovation dans le secteur des transports n'est pas seulement essentielle pour maintenir sa propre croissance et sa compétitivité, mais aussi pour contribuer aux priorités nationales comme la réduction des GES, la sécurité et la sûreté, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie dans les villes. L'innovation dans ce secteur appuiera les buts de la Stratégie d'innovation du Canada.

Transports Canada s'emploiera à faire progresser son programme de recherche et de développement dans cinq domaines, soit l'intégration intermodale, l'encombrement routier, les pressions environnementales, la sécurité et la sûreté ainsi que l'accessibilité. Le Ministère travaillera aussi avec des partenaires de l'industrie, du gouvernement et des universités pour identifier les secteurs où il y a possiblement une pénurie de compétences et y trouver une solution, stimuler l'adoption du commerce électronique dans le secteur des transports et promouvoir l'adoption de systèmes de transport intelligents (chapitre 7).

## LA VOIE À SUIVRE

La politique des transports ne peut rester fixe. Elle doit refléter les changements qui façonneront l'économie et la société du Canada dans les années à venir. Le document *Droit devant* fournit un cadre pour guider les décisions futures en établissant des principes et des orientations stratégiques qui aideront à montrer le chemin à la politique des transports du Canada pour la prochaine décennie et au-delà.